

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 16 janvier 2007 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy, mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Fillion et Jean-Guy Desmarchais.

Également présents : Madame Micheline L. Morency, directrice générale adjointe et Me Jacques Robichaud, greffier

Absent : Monsieur Bruno Laplante, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2007-01-01 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin , appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2007-01-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2006, DE LA SÉANCE SPÉCIALE BUDGET DU 21 DÉCEMBRE 2006 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE (20H30) DU 21 DÉCEMBRE 2006

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 décembre 2006, de la séance spéciale budget du 21 décembre 2006 et la séance spéciale (20h30) du 21 décembre 2006, au moins 24 heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 12 décembre 2006, de la séance spéciale budget du 21 décembre 2006 et de la séance spéciale (20h30) du 21 décembre 2006, tel que présenté.

ADOPTÉE

2007-01-03 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2006 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de décembre 2006, au montant de **176,773.70 \$**.

ADOPTÉE

2007-01-04 **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2006 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de décembre 2006, au montant de **780,159.95 \$**.

ADOPTÉE

2007-01-05 **RÈGLEMENT NO 382-1 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 12 décembre 2006;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'adopter le Règlement numéro **382-1** intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la bibliothèque municipale de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot ».

ADOPTÉE

2007-01-06 **DÉROGATION MINEURE 2006-18, LOT : 2 745 857 (22, RUE DE LA VALLINE)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2006-18;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2006-18, concernant l'immeuble situé au 22, rue de la Valline (lot : 2 745 857), à l'effet de régulariser le bâtiment principal existant avec des marges latérales gauche et droite de 2,97 mètres au lieu des 3 mètres prescrits à la réglementation, ainsi que de régulariser le cabanon existant avec une marge de 0,94 mètre au lieu de 1 mètre.

ADOPTÉE

2007-01-07 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE : PRÉPOSÉ AUX PATINOIRES**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'engager M. **Daniel Mallette**, à titre d'employé temporaire sur appel, pour la saison hivernale 2007, au poste de préposé aux patinoires, pour une période approximative de 10 semaines; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-320-00-112.

ADOPTÉE

2007-01-08 **ACQUISITION DE BIENS MOBILIERS DE COLICO INC. : PORTE-ACCORDÉON POUR L'ÉCOLE DE LA SAMARE**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de conclure avec **Colico inc.** un contrat d'approvisionnement pour la fourniture et l'installation d'une porte-accordéon pour la division de l'entrepôt de l'école de La Samare, au coût de **3,640 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le fonds parcs et espaces verts.

ADOPTÉE

2007-01-09 **CONVENTION AVEC LA CMM POUR L'ORTHOPHOTOGRAPHIE MÉTROPOLITAINE 2007 : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe, avec la Communauté métropolitaine de Montréal, l'entente concernant l'orthophotographie métropolitaine 2007, accordant à la Ville une licence non exclusive et incessible d'utilisation de données numériques d'une orthophotographie de son territoire, au coût maximal de **2,700 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-610-00-453.

ADOPTÉE

2007-01-10 **INTERVENTION À UN ACTE DE VENTE DU LOT 2 067 849 (13, 144^e AVENUE)**

Considérant que la Ville a vendu à M. Richard Patte, le 6 février 1986, un immeuble connu comme étant le lot 2 067 849, autrefois désigné comme étant le lot numéro 51 au cadastre officiel de la Paroisse Sainte-Jeanne de-L'Île-Perrot;

Considérant qu'un acte de correction de ladite vente a été exécuté devant Me Jean-Guy Savard, le 14 avril 1986;

Considérant que l'acte de correction contient une erreur de terminologie;

Considérant qu'il y a lieu que la Ville intervienne à un acte de vente dudit immeuble afin que l'acheteur ait un titre de propriété clair.

2007-01-10 ... suite

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot intervienne à l'acte de vente entre Jean-René Farand et Ginette Lavigne, les vendeurs, et Denise Renaud, l'acheteur, afin de céder, à toutes fins que de droit, tous ses droits, titres et intérêts qu'elle a ou peut avoir ou prétendre avoir dans l'immeuble connu comme étant le lot numéro 2 067 849 du cadastre du Québec : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'intervention-cession ainsi que tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉE

2007-01-11 DEMANDE D'INSCRIPTION À LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE ET DÉSIGNATION DU MAIRE

Considérant que la Ville de Pincourt a adopté le règlement no 773 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot;

Considérant que le lot numéro 2 421 033 du cadastre du Québec fait partie du territoire visé par la demande d'annexion;

Considérant que le lot numéro 2 421 033 est la propriété de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, et ce, depuis plusieurs années;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une personne morale a le droit de demander d'être inscrite sur la liste référendaire;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot est une personne morale.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de demander que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot soit inscrite sur la liste référendaire à titre de propriétaire unique de l'immeuble connu comme étant le lot numéro **2 421 033** du cadastre du Québec, dans le cadre de la procédure d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot par la Ville de Pincourt.

De désigner, Monsieur le Maire, Serge Roy, comme personne à être inscrite sur la liste référendaire, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, pour l'exercice des droits de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot dans le cadre de la procédure d'annexion d'une partie de son territoire par la Ville de Pincourt.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES

- Rapport de la Gestion du territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2007-01-12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu de lever la séance à **20h12**.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

